



Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Françaises

Siège social : IDEF

(CSN)

60 boulevard La Tour-Maubourg - 75007 Paris

Internet : <http://www.institut-idef.org>

Courriel : institut.idef@gmail.com

Visioconférence, 1^{er} décembre 2020

COMMUNIQUE

Cybercriminalité imputable à la pandémie de la COVID-19

Conformément à ses pratiques, l'IDEF a tenu en 2017 à l'Université de Sharjah aux Émirats Arabes Unis, son XXXIV^e congrès international à l'issue duquel il a été décidé que le prochain congrès aurait lieu en République Dominicaine fin 2019 et dont le thème porterait sur les défis que le numérique pose au droit.

Le congrès ayant dû être reporté, Monsieur Bernard Cazeneuve, ancien Premier ministre, président de l'IDEF, a suggéré que l'Institut en fasse une présentation fin 2019, ou début 2020, pour sensibiliser le public français au sujet du futur congrès outre-Atlantique. Malheureusement les circonstances que vous connaissez, la crise sanitaire due à la COVID-19, ont obligé l'IDEF à y sursoir.

Cependant, alerté par Monsieur Stéphane Faucher, correspondant de l'IDEF auprès de la section de l'Institut en République Dominicaine, qui a signalé la préoccupation de ce pays devant l'augmentation des attaques contre le système numérique dont il est l'objet, l'Institut a estimé, au vu des informations échangées, que la prévention de cette réalité pourrait être facilitée si les conclusions utiles pour prévenir le risque étaient mises en valeur et plus facilement accessibles aux internautes.

C'est ainsi qu'il a été proposé par Monsieur Stéphane Prévost et Monsieur Stéphane Faucher de centrer notre attention sur l'influence de la COVID-19 sur la cybercriminalité.

C'est pourquoi l'IDEF a tenu à organiser un colloque virtuel le 1^{er} décembre 2020, via la plateforme ZOOM, mise à sa disposition par le Conseil Supérieur du Notariat et l'Association du Notariat Francophone.

Cette réunion a mis au jour les moyens malveillants utilisés par les pirates : hameçonnage, rançongiciels, BOTNETS, DDOS (attaques en déni de service distribuées), etc., qui leur ont permis de voler les données personnelles, de commettre des escroqueries, de paralyser les systèmes informatiques des entreprises, etc.



Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Françaises

Siège social : IDEF

(CSN)

60 boulevard La Tour-Maubourg - 75007 Paris

Internet : <http://www.institut-idef.org>

Courriel : institut.idef@gmail.com

Il est à noter que le télétravail a fortement facilité ces entreprises frauduleuses. En effet, si dans la sphère professionnelle les ordinateurs sont bien protégés, il n'en est pas toujours de même dans la sphère familiale.

Dans une première partie, les différents aspects de ces vilénies ont été explicitées par les intervenants :

- pour la Police, **Madame Catherine CHAMBON**, Contrôleur Général, Sous directrice de la lutte contre la cybercriminalité, Direction centrale de la police judiciaire ;
- pour la Justice, **Monsieur Jacques MARTINON**, Chef de la mission de lutte contre la cybercriminalité - Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) - Ministère de la Justice ;
- pour la Gendarmerie, **Colonel Fabrice BOUILLIÉ**, Chef du service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale - Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Dans la seconde partie, **Madame Sumi Saint Auguste** du Lab Prospective Lefebvre Sarrut - Open Law* Le droit ouvert, a exposé l'information au public, les solutions apportées pour la diffusion de l'information juridique.

Ensuite, **Monsieur Stéphane PREVOST**, Rédacteur en chef de la revue Dalloz IP/IT et de la RTD Communication, modérateur de la réunion, en a fait la synthèse.

Monsieur Bernard Cazeneuve a conclu la réunion en appréciant les infractions liées à la crise de la COVID-19 à la lumière de son expérience d'ancien ministre de l'intérieur.

La visioconférence a accueilli 76 participants, juristes, avocats, magistrats, fonctionnaires de police, journalistes, enseignants, informaticiens, doctorants, du Bénin, du Burkina, du Cameroun, du Congo, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Togo, de Tunisie, du Canada, de Belgique, de Suisse et de France.

L'enregistrement de la visioconférence ainsi que les contributions des intervenants sont consultables sur le site.

Paris, le 15 janvier 2021

Barthelemy MERCADAL

Vice-Président

Secrétaire Général